



LA MRC DE CHARLEVOIX-EST VA SE PENCHER SUR LE SAUVETAGE HORS ROUTE (EN MILIEU ISOLÉ) SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

Clermont, le 21 janvier 2020 – Réunis en séance de travail ce matin, les maires de la MRC de Charlevoix-Est ont convenu de se pencher sur le sauvetage hors route (en milieu isolé) sur l'ensemble du territoire dans le but de se doter d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU), du même type que le modèle proposé aux municipalités et MRC du Québec par le ministère de la Sécurité publique.

Bien que chaque municipalité ait compétence en matière de sécurité civile sur son territoire et que ce soit à elle de s'organiser, comme la MRC l'a fait pour ses territoires non organisés (TNO) depuis 2012 en mettant sur pied une équipe de sauvetage dont la Sûreté du Québec fait partie intégrante, le conseil des maires mandatera officiellement par voie de résolution lors de sa prochaine séance ordinaire la direction générale et la direction de son service de la sécurité publique et des communications afin d'élaborer et de lui soumettre un tel protocole, où pompiers, ambulanciers et policiers seront, entre autres, impliqués. Des décisions politiques suivront le dépôt de ce protocole.

Dans l'intervalle, les maires tiennent à rassurer la population qu'elle est en sécurité tout en rappelant à chaque citoyen qu'il demeure le premier responsable de sa sécurité, en référence à la campagne du ministère de la Sécurité publique « En nature, ma sécurité, c'est ma responsabilité » ayant pour but de sensibiliser et de responsabiliser les adeptes d'activités sportives et récréotouristiques aux mesures élémentaires de précaution à prendre lorsqu'ils pratiquent ces activités en milieu isolé.

- 30 -

Source :
Service des communications
418 439.3947

Information aux médias :
Sylvain Tremblay
Préfet de la MRC de Charlevoix-Est
418 633.6878
sylvain.tremblay@mrccharlevoixest.ca